EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2023-44

Séance publique du

20 janvier 2023

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230120-lmc1230882-DE-1-1
Date de signature : 25/01/2023
Date de réception : mardi 24 janvier 2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : RÉGIE DE RECETTE DES MUSÉES - MODIFICATION DE L'ÉTAT DES STOCKS SUITE A L'INONDATION DU 1ER NOVEMBRE 2022 AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME

Le 20 janvier 2023 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/01/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :
Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JANVIER 2023

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RÉGIE DE RECETTE DES MUSÉES - MODIFICATION DE L'ÉTAT DES STOCKS SUITE A L'INONDATION DU 1ER NOVEMBRE 2022 AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a mis en vente, dans le cadre de la régie des musées, des catalogues, affiches ou cartes postales lors de diverses expositions et ce, depuis de nombreuses années.

Les documents relevant du stock du Musée du Pavillon de Vendôme sont usuellement entreposés dans l'une des salles du sous-sol du bâtiment.

Or, le Pavillon de Vendôme a subi une très importante inondation lors des fortes pluies du 1er novembre 2022, suite à une canalisation d'eaux pluviales passant sous le bâtiment qui a cédé sous l'effet d'un bouchon, inondant les caves de 80 centimètres d'eau.

Cette inondation, en plus d'avoir détruit un important stock de matériel de muséographie et endommagé des œuvres, a détruit une partie importante de notre stock de catalogues (7 428 ouvrages, pour une valeur marchande de 39 259,60 euros) et cartes postales.

Suite à ces pertes, et la réédition de deux références de catalogues des deux dernières expositions, il convient de procéder à une actualisation des stocks, d'abord en procédant à la suppression du stock endommagé par l'inondation, ensuite en reventilant les stocks entre le prix public, le prix libraire et les exemplaires gratuits.

L'actualisation du stock de cartes postales fera l'objet d'une délibération ultérieure, l'inventaire des pertes étant toujours en cours.

* « Claude Garanjoud » : 51 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 153 exemplaires est réparti comme suit :
- 50 exemplaires prix public
- 103 exemplaires gratuits

* « Intimités de faïence» : 14 exemplaires doivent être retirés du stock, soit la totalité du stock, désormais nul.

* « Au fil de l'eau » : 7 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 58 exemplaires est réparti comme suit :
- 45 exemplaires prix public
- 13 exemplaires gratuits

* « Saints de chœurs » : 10 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 100 exemplaires est réparti comme suit :
- 80 exemplaires prix public
- 20 exemplaires gratuits

* « Henri Rousseau » : 31 exemplaires doivent être retirés du stock, soit la totalité du stock, désormais nul.

* « Jean Boyer : architecture et urbanisme » : 1 exemplaire doit être retiré du stock.
Le stock restant de 20 exemplaires est réparti comme suit :
- 20 exemplaires prix public

* « Isa Barbier » : 16 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 557 exemplaires est réparti comme suit :
- 200 exemplaires prix public
- 80 exemplaires prix libraires
- 277 exemplaires gratuits

* « Jean-Noël Schram » : 10 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 51 exemplaires est réparti comme suit :
- 30 exemplaires prix public
- 21 exemplaires gratuits

* « Les Sudre » : 1 exemplaire doit être retiré du stock.
Le stock restant de 182 exemplaires est réparti comme suit :
- 150 exemplaires prix public
- 32 exemplaires gratuits

* « Aïcha Hamu » : 29 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 543 exemplaires est réparti comme suit :
- 353 exemplaires prix public
- 190 exemplaires gratuits

* « Les fissures des intimités » : 89 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 394 exemplaires est réparti comme suit :
- 144 exemplaires prix public
- 250 exemplaires gratuits

* « Tisser des liens – 1 » : 246 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 105 exemplaires est réparti comme suit :
- 55 exemplaires prix public
- 50 exemplaires gratuits

* « Tisser des liens - 2 » : 355 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 311 exemplaires est réparti comme suit :
- 151 exemplaires prix public
- 160 exemplaires gratuits

* « Félix Aublet » : 120 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 310 exemplaires est réparti comme suit :
- 100 exemplaires prix public
- 100 exemplaires prix libraires
- 110 exemplaires gratuits

* « Clémentine Carsberg » : 54 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 114 exemplaires est réparti comme suit :
- 50 exemplaires prix public
- 64 exemplaires gratuits

* « Frédérique Nalbandian » : 557 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 106 exemplaires est réparti comme suit :
- 50 exemplaires prix public
- 56 exemplaires gratuits

* « Le Pavillon de Vendôme » : 3 911 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 71 exemplaires est réparti comme suit :
- 71 exemplaires prix public

* « Alfons Alt » : 383 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 49 exemplaires est réparti comme suit :
- 39 exemplaires prix public
- 10 exemplaires gratuits

* « Dominique Castell » : 440 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 300 exemplaires est réparti comme suit :
- 150 exemplaires prix public
- 150 exemplaires gratuits

* « Rouge » : 534 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 106 exemplaires est réparti comme suit :
- 40 exemplaires prix public
- 66 exemplaires gratuits

* « Villers Picasso » : 37 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 661 exemplaires est réparti comme suit :
- 411 exemplaires prix public
- 250 exemplaires gratuits

* « Sophie Menuet » : 25 exemplaires doivent être retirés du stock.
Le stock restant de 155 exemplaires est réparti comme suit :
- 75 exemplaires prix public
- 80 exemplaires gratuits

* «Abécédaire » : 2 exemplaires doivent être retirés du stock.

Le stock restant de 6 exemplaires est réparti comme suit :
- 6 exemplaires prix public

* « Lignes de désir » : 228 exemplaires doivent être retirés du stock car détériorés.
200 exemplaires doivent être ajoutés au stock restant de 86 exemplaires suite à une réimpression du catalogue.

Le nouveau stock de 286 exemplaires est réparti comme suit :
- 100 exemplaires prix public
- 36 exemplaires prix libraires
- 150 exemplaires gratuits

* « Carolle Bénitah » : 292 exemplaires doivent être retirés du stock car détériorés.
200 exemplaires doivent être ajoutés au stock restant de 39 exemplaires suite à une réimpression du catalogue.

Le nouveau stock de 239 exemplaires est réparti comme suit :
- 60 exemplaires prix public
- 60 exemplaires prix libraires
- 119 exemplaires gratuits

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER la modification du stock de la régie des musées des documents précités, selon les propositions ci-dessus.

DL.2023-44 - RÉGIE DE RECETTE DES MUSÉES - MODIFICATION DE L'ÉTAT DES STOCKS SUITE A L'INONDATION DU 1ER NOVEMBRE 2022 AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME -

Présents et représentés	:	52
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/01/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

délai de recours contentieux ...»